
Rapport annuel 2001 – 2002

**Conseil de l'enseignement
postsecondaire**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002



**BUREAU DU MINISTRE
ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE**

Bureau 156
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0V8

À son Honneur
Peter M. Liba, C.M., O.M.
Lieutenant-gouverneur
Province du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre honneur, à titre d'information, le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002.

Veillez agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de ma haute considération.

La ministre,

Copie originale signée par :

Diane McGifford



Council on Post-Secondary Education ❖ Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le 20 septembre 2002

Madame Diane McGifford
Ministre de l'Enseignement postsecondaire
Palais législatif, salle 156
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le cinquième rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002.

La cinquième année de fonctionnement du Conseil a été marquée par un nombre important d'activités axées sur les programmes, les politiques, les finances et la responsabilité. Au cours de l'exercice 2001-2002, le Conseil a approuvé une aide de plus de 1 055 300 \$ pour les nouveaux programmes. Il a également approuvé une aide de 551 300 \$ en vue d'appuyer les projets visant la restructuration de certains éléments du système d'enseignement postsecondaire. Dans le cadre de l'Initiative d'expansion des collèges, le Conseil a autorisé un investissement total de 5 344 000 \$ pour les programmes collégiaux nouveaux ou élargis.

Le secrétariat du Conseil a continu sa participation à diverses activités en matière de politiques à suivre, comme la planification de l'expansion de l'enseignement infirmier et de l'éducation sanitaire, la création de nouveaux services dans le domaine de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis, le soutien accordé aux programmes Accès, l'expansion de la technologie intégrée à l'apprentissage, la participation au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et la renégociation des accords interprovinciaux de formation en médecine vétérinaire et en optométrie. Le Conseil a continué à assumer la responsabilité du secteur de l'enseignement postsecondaire en participant à des activités comme le projet d'établissement des coûts des programmes, l'Enquête nationale auprès des diplômés et la très prochaine publication du *Compendium des statistiques*.

Veillez également trouver en annexe le bilan vérifié du Conseil ainsi que l'état vérifié de ses recettes et dépenses.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le président,

Copie originale signée par :

Donald Robertston

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Chapitre I..... | 9 |
| 1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire | 9 |
| 1.1 Vue d'ensemble..... | 9 |
| 1.2 Mandat | 9 |
| 1.3 Planification stratégique | 10 |
| 1.3.1 Lignes directrices | 10 |
| 1.3.2 Buts du Conseil..... | 11 |
| 1.4 Révision quinquennale du Conseil | 11 |
| Chapitre II..... | 12 |
| 2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire | 12 |
| 2.1 Programmes..... | 12 |
| 2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques | 12 |
| 2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système..... | 15 |
| 2.1.3 Projets financés durant les exercices précédents | 18 |
| 2.1.4 Autres projets financés par le Conseil..... | 18 |
| 2.1.5 Initiative d'expansion des collèges..... | 19 |
| 2.2 Activités relatives aux lignes directrices | 23 |
| 2.3 Finances | 27 |
| 2.3.1 Budgets de fonctionnement | 27 |
| 2.3.2 Subventions en capital | 27 |
| 2.3.3 Nouveaux projets d'immobilisations importantes | 29 |
| 2.4 Responsabilisation | 30 |
| Chapitre III..... | 31 |
| États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire..... | 31 |
| Responsabilité des états financiers | 32 |
| Rapport du vérificateur | 33 |
| Chapitre IV | 43 |
| Subventions aux universités | 43 |
| Subventions aux collèges communautaires..... | 45 |
| Subventions du programme Accès | 47 |
| Chapitre V | 49 |
| Vue d'ensemble des inscriptions et des diplômés dans le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba..... | 49 |
| Chapitre VI | 50 |
| Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire..... | 50 |
| Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire | 51 |

Chapitre I

1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire

1.1 Vue d'ensemble

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) est l'organisme provincial chargé de planifier et de coordonner le développement d'un système d'enseignement postsecondaire qui favorise l'excellence et l'accès à l'éducation. En vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Manitoba adoptée en novembre 1996, le Conseil est entré en fonction en avril 1997. Son mandat est de faciliter la coordination et l'intégration du système d'enseignement postsecondaire, d'examiner et d'approuver les programmes offerts dans les universités et les collèges, d'établir des lignes directrices relatives aux programmes et aux services offerts, et de promouvoir la responsabilité financière au sein du système d'enseignement postsecondaire.

L'une des responsabilités du Conseil est d'allouer des fonds aux huit établissements postsecondaires publics de la province (Université du Manitoba, Université de Winnipeg, Université de Brandon, Red River College, Assiniboine Community College, Keewatin Community College, Collège universitaire de Saint-Boniface et École technique et professionnelle). Il lui incombe également d'accorder des subventions à certains collèges confessionnels privés du Manitoba, notamment le Steinbach Bible College, le Providence College and Seminary, le William & Catherine Booth College et la Canadian Mennonite University. Il finance en outre le Winnipeg Technical College.

Le Conseil agit comme intermédiaire entre les établissements postsecondaires et le gouvernement. Ses 11 membres, dont un président, sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ils sont secondés par un secrétariat de 10 fonctionnaires provinciaux qui fait de la recherche et analyse toute une gamme de questions relatives à l'enseignement postsecondaire. Le secrétariat aide les établissements postsecondaires à respecter leurs obligations à l'égard de la responsabilité financière. Enfin, il apporte son soutien aux membres du Conseil pour qu'ils élaborent des lignes directrices en consultation avec les universités et les collèges.

1.2 Mandat

Comme le prévoit la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le mandat du Conseil est de « [...] planifier et de coordonner le développement, dans la province, d'un système d'enseignement postsecondaire favorisant l'excellence et l'accessibilité dans le domaine de l'enseignement ainsi que la coordination et l'intégration des services et des installations et qui favorise la responsabilité financière ».

1.3 Planification stratégique

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a approuvé, en avril 2001, le Plan stratégique actuel qui précise son mandat et ses buts. Il a adopté au même moment un plan d'affaires pour 2001-2002 qui sert à soutenir son travail.

Le Conseil a intégré dans le Plan stratégique et le Plan d'affaires les buts et les priorités qui figurent dans le Plan stratégique du ministère de l'Enseignement postsecondaire, la Stratégie de la formation professionnelle du Manitoba et le Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones.

1.3.1 Lignes directrices

Pour orienter son travail, le Conseil s'appuie sur les lignes directrices suivantes :

Les décisions du Conseil seront :

- à propos;
- fondées sur les faits;
- conformes à une approche fondée sur les systèmes;
- consultatives;
- en rapport avec les priorités sociales, culturelles et économiques.

Le Conseil :

- adoptera une démarche proactive;
- favorisera l'innovation dans les programmes;
- incitera les établissements à coopérer et à promouvoir la transférabilité des crédits obtenus dans un autre établissement;
- encouragera les établissements à collaborer étroitement avec le marché du travail afin de proposer des programmes pertinents;
- soulignera l'importance de l'enseignement postsecondaire;
- encouragera de la recherche compatible avec les priorités du Manitoba;
- favorisera l'application de la technologie.

Le système d'enseignement postsecondaire sera :

- rentable;
- accessible;
- responsable;
- centré sur l'apprenant;
- ouvert;
- articulé et intégré;
- pertinent.

1.3.2 Buts du Conseil

1. Répondre aux divers besoins éducatifs de la population du Manitoba.
2. Assurer l'orientation et la révision des nouveaux programmes par l'intermédiaire du processus d'approbation des programmes.
3. Favoriser une utilisation accrue de la technologie dans l'éducation pour élargir la gamme des programmes offerts aux étudiants.
4. Accroître la participation et le succès des apprenants dans le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba.
5. Répondre aux besoins d'éducation postsecondaire des Autochtones.
6. Offrir des ressources et des directives financières aux établissements du système d'enseignement postsecondaire.
7. Favoriser une plus grande responsabilisation dans le système d'enseignement postsecondaire.
8. Assurer la gestion des affaires courantes conformément à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*.

1.4 Révision quinquennale du Conseil

En mars 2002, le Conseil a terminé ses cinq premières années d'existence. À l'été 2001, il a amorcé un processus d'établissement des priorités pour la révision de son fonctionnement opérationnel et organisationnel prévue dans la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*. Il s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter des questions devant faire l'objet de la révision. Il a élaboré une série de scénarios qu'il a soumis à la ministre aux fins d'examen. Le rapport de la révision quinquennale devrait paraître à l'automne 2002.

Chapitre II

2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire

La cinquième année d'existence du Conseil fut marquée par un grand nombre d'activités importantes en rapport étroit avec les buts stipulés dans le Plan d'action et le Plan d'affaires pour 2001-2002.

Les activités courantes du Conseil et du personnel du secrétariat sont réparties entre les domaines suivants :

1. programmes;
2. lignes directrices;
3. finances;
4. responsabilisation.

2.1 Programmes

2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques

L'Enveloppe a pour objet d'octroyer des fonds supplémentaires aux établissements postsecondaires pour l'élaboration de programmes nouveaux ou élargis. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux et économiques ou à la situation du marché du travail, et compléter les programmes existants.

Puisque les fonds de l'Enveloppe sont limités, les établissements sont invités à classer par ordre de priorité les programmes proposés. Le Conseil examine ensuite chaque demande par rapport à l'ensemble des demandes reçues, le but étant une utilisation optimale des ressources en fonction de l'objet mentionné ci-dessus.

Dans le cadre de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques, le Conseil a approuvé un total de 1 020 300 \$ pour les nouveaux programmes suivants :

Université du Manitoba

- ***Bachelor of Medical Rehabilitation (Occupational Therapy and Physical Therapy) [Baccalauréat en réadaptation médicale (ergothérapie et physiothérapie)] – (1 705 900 \$ sur 4 ans; 449 900 \$ en 2001-2002)***

Pour répondre à la présente demande d'ergothérapeutes et de physiothérapeutes, et assurer des services futurs suffisants, le Conseil a approuvé des fonds afin d'augmenter de 20 le nombre d'étudiants inscrits à chacun des deux programmes jusqu'à concurrence de 50 étudiants par année. Cette augmentation s'échelonnera sur trois ans.

- ***Aboriginal Child and Family Services Diploma [Diplôme – Services à l'enfant et à la famille autochtones] – (201 100 \$ sur 5 ans; 125 400 \$ en 2001-2002)***

Pour donner suite aux recommandations de l'Enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones, tenue en 2000, le gouvernement provincial a signé des protocoles d'entente avec la Manitoba Métis Federation, l'Assemblée des Manitoba Chiefs et la Manitoba Keewatinowi Okimakinak (assemblée des chefs du Nord). Les protocoles ont servi à définir un cadre et une structure pour l'établissement de services à l'enfant et à la famille autonomes pour les Autochtones et les Métis dans toute la province.

Pour assurer ces services, il est apparu qu'il faudrait du personnel formé adéquatement. Le programme s'adresse surtout au personnel actuel des Services à l'enfant et à la famille autochtones. Il comprend 60 heures-crédits qui peuvent servir en totalité pour l'obtention du baccalauréat en service social. Les crédits sont aussi reconnus pour le baccalauréat en écologie humaine. Le programme, qui combine des cours existants et nouveaux de trois facultés, incorpore les connaissances et les méthodes d'enseignement propres à l'histoire, aux cultures et aux langues des peuples autochtones du Manitoba.

Le Conseil a approuvé des fonds pour 10 cohortes de 30 étudiants à temps plein. Le programme sera offert durant cinq ans sur les campus du Pas, de Dauphin et de Winnipeg.

Université de Winnipeg

- ***Bachelor of Education [Baccalauréat en éducation] – 5^e année – (225 000 \$)***

Le Conseil a approuvé des fonds pour la cinquième année de réorganisation de ce baccalauréat. Le nouveau programme répond à l'exigence provinciale de 150 heures-crédits pour l'obtention du grade et répond au mandat de l'Université par rapport à la clientèle du centre-ville.

Il est unique à plusieurs égards, car il exige de cumuler le baccalauréat en éducation avec un baccalauréat ès arts ou ès sciences. C'est aussi le seul programme dans l'Ouest canadien à former du personnel enseignant pour le contexte particulier des écoles du centre-ville. Les cours sont axés sur une pédagogie adaptée au travail avec des enfants à risque et plusieurs sont d'ailleurs offerts dans ces écoles.

Université de Brandon

- ***Bachelor of Applied Disaster and Emergency Studies [Baccalauréat – études appliquées en mesures d'urgence en cas de catastrophe] – (209 800 \$ sur 2 ans; 150 000 \$ en 2001-2002)***

En 2001-2002, le Conseil a approuvé des fonds supplémentaires pour ce programme de quatre ans. Premier du genre au Canada, il fut établi pour faire face aux changements rapides d'ordre technologique et écologique. Il vise aussi à faire face aux catastrophes et aux crises dont l'ampleur et la fréquence vont croissant ces dernières décennies.

- ***Bachelor of Science in Psychiatric Nursing [Baccalauréat ès sciences en soins infirmiers psychiatriques] (expansion du programme) – (146 000 \$ sur 2 ans; 126 000 \$ en 2001-2002)***

Le Conseil a approuvé un supplément de 126 000 \$ en 2001-2002 pour pouvoir offrir à Winnipeg ce baccalauréat. Les étudiants suivront tout le programme à l'Université de Winnipeg, même si l'Université de Brandon continuera de le dispenser.

Keewatin Community College

- ***Baccalaureate Nursing [Baccalauréat en sciences infirmières] – 4^e année – (70 000 \$)***

Le Conseil a financé la quatrième année du programme offert au Pas et à Thompson.

- ***Modernisation de la ligne de communication T1 – (39 400 \$ sur 2 ans; 23 000 \$ en 2001-2002)***

Le Conseil a approuvé le second versement pour la modernisation immédiate du service Internet du collège avec l'installation d'un circuit T1 rapide pour les campus du Pas et de Thompson.

En 2001-2002, le Conseil a approuvé les programmes suivants qui n'exigeaient aucun financement.

Université du Manitoba

- ***Bachelor of Arts (Advanced) in Music [Baccalauréat ès arts (avancé) en musique]***

Issu d'une coopération entre la faculté des arts et l'École de musique, le nouveau programme combine des cours des deux facultés. Il permet aux étudiants d'étudier l'histoire et la théorie de la musique mais sans faire de spectacles. Il comprend tous les cours d'histoire et de théorie nécessaires pour le baccalauréat en musique et des cours

optionnels dans ces domaines. Pour ajouter le volet spectacle, les étudiants n'ont qu'à participer à un grand ensemble, à une chorale, à un groupe ou à un orchestre.

Université de Brandon

- ***Bachelor of Science (Distributed Major) [Baccalauréat ès sciences (majeure multidisciplinaire)]***

Le programme de trois ans, qui mène à l'enseignement des sciences, combine divers cours en biologie, chimie, physique, mathématiques et sciences de la terre. Il n'a pas exigé la mise sur pied de nouveaux cours ou départements, car il réunit des cours existants pour donner un grade multidisciplinaire avec spécialisation dans quatre domaines d'enseignement. Les cours obligatoires de base compris dans la majeure assurent la formation générale nécessaire pour enseigner ces sciences.

2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système

L'Enveloppe a pour but d'appuyer des projets qui permettent de restructurer certains aspects de l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Le Conseil a appuyé, à titre d'exemple, des projets pour incorporer la technologie dans l'enseignement; des services relatifs à des activités pour augmenter les taux de participation des Autochtones au collège communautaire ou à l'université; des initiatives pour favoriser l'évaluation des acquis ou faciliter le transfert des crédits et une meilleure articulation des programmes dans le système postsecondaire. Le Conseil finance les projets de réorganisation du système pendant un maximum de trois ans.

Il a alloué un total de 551 300 \$ pour soutenir les projets de réorganisation ci-dessous dans les collèges et les universités du Manitoba.

Université du Manitoba

- ***Coordinateur du programme des sciences paramédicales – (150 000 \$ sur 3 ans; 50 000 \$ en 2001-2002)***

Dans le cadre de la Stratégie d'enseignement des sciences paramédicales, le Conseil a versé des fonds de l'Initiative d'expansion des collèges au programme de sciences de laboratoire et au programme combiné d'imagerie et de sciences de laboratoire qu'offre le Red River College. À la fin d'un de ces deux programmes de diplôme, on peut faire une année d'études à l'Université du Manitoba pour obtenir un baccalauréat en sciences paramédicales.

Pour faciliter la gestion du programme conjoint, le Conseil a approuvé le financement d'un poste à temps plein de coordinateur à l'Université du Manitoba. Il veut ainsi assurer l'intégration, l'application et le développement efficaces des divers cours qui composent le programme de sciences paramédicales.

Université de Winnipeg

- ***Taking the Next Step: Transition Year [Franchir la prochaine étape : Année de transition] – (150 000 \$ sur 3 ans; 50 000 \$ en 2001-2002)***

Pour atteindre son objectif à long terme de réorganisation du programme d'accès des Autochtones aux études, l'Université a reçu des fonds pour élaborer et dispenser un programme de transition. Offert en partenariat avec l'école secondaire Children of the Earth, il permet aux étudiants autochtones de suivre 24 heures-crédits d'études postsecondaires dans le cadre familial d'une école secondaire. Ils peuvent suivre 6 heures-crédits de plus sur le campus de l'Université pour développer les habiletés qui faciliteront leur transition du niveau secondaire à l'université.

Université de Brandon

- ***Campus Manitoba – Intégration de l'éducation collégiale à distance – (20 000 \$)***

Le Conseil a financé un plan visant à amorcer l'intégration, au sein de Campus Manitoba, des cours d'éducation à distance offerts actuellement dans les collèges. Le personnel de Campus Manitoba fera la mise en marché des cours en question sur ses sites; il offrira de l'aide pour les demandes d'admission et d'inscription dans les collèges. Il assistera les étudiants par des conseils, du soutien technique, l'enseignement de compétences et la surveillance d'examens. Enfin, il modifiera le site Web de Campus Manitoba pour y présenter les cours à distance dispensés dans les collèges.

Collège universitaire de Saint-Boniface

- ***English as a Second Language [Anglais langue seconde] – (150 000 \$ sur 3 ans; 50 000 \$ en 2001-2002)***

Le projet vise à améliorer et à élargir le programme d'anglais langue seconde (ALS) afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle francophone de l'étranger qui s'inscrit en nombre croissant au Collège. Devant le succès de son programme de français langue seconde, la direction a instauré un programme similaire d'anglais combinant de multiples moyens d'apprentissage et d'enrichissement.

Le programme d'ALS comprend l'établissement d'un profil linguistique, des cours, des laboratoires de langue, des ateliers de préparation, des didacticiels, des groupes de conversation et des plans personnalisés de perfectionnement.

Red River College

- ***Évaluation des acquis par la formation de praticiens – (150 000 \$ sur 3 ans; 50 000 \$ en 2001-2002)***

Le projet vise à offrir la formation et le perfectionnement nécessaires aux praticiens chargés de l'évaluation des acquis dans les établissements postsecondaires. Il a aussi pour but de combler l'important vide laissé en matière de services depuis la fermeture du Prior Learning Assessment Centre. Le projet comporte deux niveaux en évaluation des acquis, soit la formation de base et la formation avancée. Il comprend en outre des services de perfectionnement professionnel.

Toutes les composantes de formation et de perfectionnement professionnel sont offertes sous forme d'ateliers, de cours, de séminaires et de stages d'été. Elles sont dispensées de diverses façons, notamment sur place, en personne – à l'aide du logiciel Campus Interlink - et en ligne – à l'aide du logiciel Web CT. Le projet prévoit également la mise sur pied d'un site Web pour créer une communauté virtuelle d'évaluation des acquis. Le site, qui serait autonome, aurait entre autres fonctions d'offrir de la formation.

Assiniboine Community College

- ***Serveur Web – (50 000 \$)***

Le Conseil a approuvé le financement d'un nouveau serveur Web afin de soutenir l'apprentissage et l'enseignement au collège. Les améliorations prévues assurent un meilleur accès aux ressources pour les étudiants qui vivent ou étudient à une certaine distance du campus principal. Elles aideront aussi le personnel enseignant à élaborer de la formation en ligne.

Le nouveau serveur sert de plate-forme pour ColleagueWeb qui permettra un jour aux étudiants d'utiliser Internet pour faire une demande d'admission ou d'inscription, payer leurs frais de scolarité et consulter leurs relevés de notes ou d'autres documents.

Keewatin Community College

- ***Eco-Tourism On-Line [Écotourisme en ligne] – (90 000 \$ sur 3 ans; 30 000 \$ en 2001-2002)***

Le collège va convertir 15 cours de théorie du programme d'écotourisme en une formation en ligne au moyen du logiciel Web CT. La formation à distance permettra aux personnes intéressées de continuer à travailler tout en étudiant.

Le collège va chercher à conclure des partenariats avec le Manitoba Tourism Education Council (MTEC) pour faire respecter les critères provinciaux en vigueur. Il remettra un certificat du MTEC aux étudiants, le cas échéant.

2.1.3 Projets financés durant les exercices précédents

Dans le cadre de l'Enveloppe destinée à la réorganisation du système, le Conseil a financé les projets énumérés ci-dessous en 2001-2002.

Collège universitaire de Saint-Boniface

- *« La science au bout des doigts » – (97 000 \$ au total; 34 500 \$ en 2001-2002)*
- *Une porte d'entrée virtuelle sur le marché des multimédias – (94 000 \$ au total; 32 000 \$ en 2001-2002)*

Red River College

- *Renouvellement – conception et réalisation de matériel pédagogique (phases 1 et 2) – (130 000 \$ au total; 85 000 \$ pour la phase 2 en 2001-2002)*

Université du Manitoba

- *Restructuration – services de bibliothèque des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba : accès amélioré, catalogue Virtual Union – sous-projet 2 – (259 600 \$ au total; 54 800 \$ en 2001-2002)*

Université de Winnipeg

- *Évaluation et reconnaissance des acquis – (75 000 \$ au total; 45 000 \$ en 2001-2002)*

2.1.4 Autres projets financés par le Conseil

Assiniboine Community College

- *Infirmiers auxiliaires autorisés – Stratégie de formation pour les communautés autochtones et métisses (expansion du programme) – (35 000 \$)*

Afin de répondre à la forte demande d'infirmiers auxiliaires autorisés dans les communautés autochtones et métisses, le Conseil a approuvé un financement de 35 000 \$. Dans le cadre d'une entente à frais partagés avec l'Initiative d'expansion des collèges (80 000 \$), la somme est destinée à un programme de formation de 15 mois pour 25 étudiants qui sera offert à tour de rôle dans sept communautés durant les quatre prochaines années. Parmi les autres bailleurs de fonds figurent les Services de l'emploi et de la formation professionnelle, les offices régionaux de la santé et le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du West Region Tribal Council et de la Manitoba Métis Federation South East Region.

Université de Brandon

- ***Campus Manitoba – (93 100 \$)***

Le Conseil a approuvé 93 100 \$ de nouveaux fonds pour Campus Manitoba. Cette somme comprend un rajustement de 44 100 \$ du financement de base pour les salaires et les frais relatifs aux sites de Campus Manitoba. Le Conseil a aussi approuvé une somme unique de 49 000 \$ pour mettre à l'essai un modèle de prestation dans deux sites et élaborer deux cours en règlement des différends pour l'enseignement à distance.

Université du Manitoba

- ***Centre d'excellence en transport, logistique et gestion de chaîne d'approvisionnement – (100 000 \$)***

Le Conseil a approuvé la mise sur pied du Centre d'excellence et accordé 100 000 \$ à cet effet. Grâce à ces fonds destinés à couvrir les frais de démarrage, l'Université pourra lancer le programme de premier cycle et amorcer, si possible, le deuxième cycle.

La mission du Centre est de promouvoir la croissance économique, la compétitivité et le commerce international. Il s'acquitte de cette mission par des cours et des recherches sur le transport, la logistique et la gestion de chaîne d'approvisionnement qui mettent en rapport les entreprises, les gouvernements, le personnel enseignant et les étudiants. Le Centre poursuit quatre objectifs : 1) assurer l'éducation des étudiants; 2) créer une réserve de spécialistes capables d'assumer des postes de gestion dans les secteurs public et privé; 3) coordonner les travaux de recherche utiles et élaborer des banques de données; 4) et offrir de la formation.

2.1.5 Initiative d'expansion des collèges

L'Initiative favorise la croissance des quatre collèges publics du Manitoba. Pour ce faire, son personnel collabore avec les collèges en question et le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Il a ainsi élaboré des plans d'expansion avec le Red River College, l'Assiniboine Community College, le Keewatin Community College et l'École technique et professionnelle. Ces plans pluriannuels expriment la vision de chaque établissement par rapport à un domaine d'expansion qui mise sur ses atouts particuliers.

Le personnel de l'Initiative soumet au Conseil, aux fins d'approbation, tous les projets reçus, car c'est à ce dernier qu'il incombe de financer toute activité d'expansion.

En 2001-2002, le Conseil a approuvé 3 816 900 \$ pour des programmes nouveaux et élargis. Il a reporté 1 527 100 \$ pour des projets approuvés durant l'exercice précédent, ce qui porte à 5 344 000 \$ l'investissement total de l'Initiative.

Assiniboine Community College

- **Precision Agriculture Diploma Program [Diplôme – Agriculture de précision] – (349 000 \$)**
Ce programme de deux ans devant débiter en septembre 2002 met en oeuvre les plus récentes technologies. À l'aide du Système d'information géographique (SIG) et du Système mondial de localisation (GPS), les étudiants obtiennent des données détaillées sur la situation variable du sol, de la végétation, de l'humidité et des éléments nutritifs.
- **Web Design Technology Diploma Program [Diplôme – Techniques de conception de sites Web] – (372 200 \$)**
Ce programme de deux ans offre une formation de base en graphisme, conception, éditique et production médias. Il familiarise les étudiants avec les logiciels courants dans les médias et les entreprises utilisant Internet. Il leur donne aussi une connaissance poussée de la conception de logiciels.
- **Licensed Practical Nursing Certificate Program-First Nations/Métis [Certificat – Infirmiers auxiliaires autorisés pour les communautés autochtones et métisses] – (80 000 \$)**
Ce certificat est un volet facultatif qui s'ajoute au programme existant de formation pour devenir infirmier auxiliaire autorisé. Les étudiants autochtones et métis peuvent ainsi suivre un programme adapté à leurs cultures et offert à proximité de leurs communautés. Le programme de quinze mois sera dispensé à tour de rôle dans sept endroits de la province dont deux au nord du 53^e parallèle.
- **Licensed Practical Nursing [Infirmiers auxiliaires autorisés] (somme supplémentaire unique) – (52 000 \$)**
La somme financera les frais de location au Misericordia Health Centre à Winnipeg.
- **Business Information Management Diploma Program [Diplôme – Gestion de l'information relative à l'entreprise] – (30 400 \$)**
Ce programme de deux ans permet aux étudiants d'acquérir des connaissances dans divers domaines : gestion de l'information (p. ex. gestion financière, comptabilité, comportement organisationnel, mise en marché, etc.); conception et gestion de sites Web; applications informatiques et soutien technique aux micro-ordinateurs.

Keewatin Community College

- **Centres régionaux (Split Lake et Nelson House) – (200 000 \$)**
Les fonds de l'Initiative accordés aux deux centres régionaux ont pour but de donner davantage de formation dans les communautés du Nord.
- **General Studies Diploma Program [Diplôme d'études générales] – (140 000 \$)**
Ce programme préparatoire d'un an a été conçu de manière à intégrer des services d'évaluation, du perfectionnement et des cours postsecondaires choisis pouvant

mener à des programmes de certificat et de diplôme. Après l'inscription, on établit pour les étudiants un plan individuel pour atteindre leurs objectifs d'apprentissage.

- **General Studies Diploma Program in Civil Technology [Diplôme d'études générales en technologies civiles] – (69 000 \$)**
Ce programme préparatoire de 10 mois mène aux diplômes de technologie électrique et électronique, et de génie informatique. Il vise à transmettre l'ensemble des compétences nécessaires à la réussite dans ces deux programmes techniques.
- **Services pédagogiques aux étudiants, Le Pas – (90 000 \$)**
Le Centre offre à toute la population étudiante du collège des services essentiels d'évaluation initiale et un soutien continu durant les études.
- **Basic Industrial Skills Certificate Program [Certificat – Techniques industrielles de base] – (69 000 \$)**
Ce programme d'un an consiste en une formation préparatoire à des postes de débutants dans les mines, les fonderies et l'industrie forestière. Il sera offert à tour de rôle à Flin Flon, au Pas et à Thompson.
- **Restorative Justice and Conflict Resolution Diploma Program [Diplôme – Justice réparatrice et règlement des différends] – (113 300 \$)**
Ce programme d'une durée de deux ans à temps plein prépare les étudiants à offrir des services de justice réparatrice et de règlement des différends pour les familles et les communautés. Grâce aux connaissances et à l'expérience acquises, ils pourront participer aux processus courants du système de justice criminelle et aux mesures de rechange mises en oeuvre dans les communautés autochtones du Nord.

Red River College

- **Expansion de la Direction de l'éducation à distance – Phase II – (200 000 \$)**
Durant les quatre prochaines années, l'Initiative investira des sommes importantes pour améliorer la capacité du collège en matière d'éducation à distance. Ce dernier pourra ainsi développer l'expertise interne nécessaire pour mettre automatiquement ses cours en ligne.
- **Civil/CAD Technology Diploma Program [Diplôme – Technologies civiles et dessin assisté par ordinateur (DAO)] – (103 400 \$)**
Ce diplôme comprend certains cours en vue d'une carrière dans divers domaines : génie construction, protection de l'environnement, conception pour l'industrie manufacturière, géomatique et technologies de DAO. Il comprend aussi des cours de perfectionnement professionnel.
- **Gas Turbine Technician Certificate Program [Certificat – Technicien de turbine à gaz] – (299 000 \$)**
Ce programme de 10 mois accueille 20 étudiants par année. Il leur permet d'acquérir les compétences nécessaires pour revoir et réparer les turbines à gaz des moteurs d'avion. Ce programme spécialisé unique en son genre au Manitoba vise à répondre à une grave pénurie de main-d'œuvre dans le domaine.

- **Medical Laboratory Sciences Diploma Program [Diplôme – Sciences de laboratoire] – (439 500 \$)**
 Ce programme de deux ans combine la formation théorique de base avec un stage supervisé. Il permet d'acquérir les compétences nécessaires au travail de laboratoire en milieu médical.
- **Precision Metal Manufacturing Certificate Program [Certificat – Usinage de précision] – (243 900 \$)**
 Durant l'année qui mène à ce certificat, les étudiants acquièrent les notions de base de la fabrication manufacturière et de l'usinage de précision. Ils peuvent ensuite travailler dans les industries manufacturières et de la construction associées à la fabrication de pièces de métal usinées.
- **Digital Multi-Media Technology Diploma Program [Diplôme – Technologies numériques multimédias] – (483 100 \$)**
 Ce programme de deux ans est axé sur le développement des connaissances et des compétences nécessaires pour planifier, élaborer, concevoir et réaliser des modèles, des produits et des applications multimédias dans tous les secteurs de ce domaine. Il sera offert sur le campus de la rue Princess dès septembre 2002.
- **Broadcast Production Major (Creative Communications Diploma Program) [Majeure en production radio et télévision (Diplôme de communication créative)] – (483 100 \$)**
 Durant la seconde année du diplôme de communication créative, les étudiants peuvent se spécialiser en publicité, journalisme ou relations publiques. Ils ont aussi la possibilité de choisir la nouvelle majeure en production radio et télévision. Ils vont ainsi se familiariser avec certaines techniques : enregistrement sonore, acquisition des techniques de télévision, réalisation d'émissions en studio, utilisation de l'équipement de studio, enregistrement et montage sonore multitrace, et compilation pour les émissions.
- **Technical Communications Diploma Program [Diplôme – Communication technique] – programme approuvé et doté d'une subvention de 242 800 \$ jusqu'en 2002-2003**
 Ce programme de deux ans accueillera chaque année 25 étudiants qui apprendront l'art de communiquer des informations techniques à un public non spécialisé. La formation combine des cours théoriques et un programme coopératif d'expérience de travail.

2.2 Activités relatives aux lignes directrices

Durant l'exercice, le secrétariat du Conseil a participé aux activités décrites ci-dessous qui touchaient les lignes directrices de l'enseignement postsecondaire :

1. Élaboration de lignes directrices et d'un programme pour l'enseignement des sciences paramédicales

Avec l'aide de fournisseurs et d'autres groupes intéressés du domaine de l'éducation, le secrétariat a précisé davantage le nouveau modèle d'enseignement des sciences paramédicales. Grâce à ce modèle, le diplôme demeure le mécanisme d'accès à la pratique et il permet aux personnes qui le désirent de poursuivre des études supérieures.

2. Groupe de liaison en éducation de la santé

Le secrétariat a fait partie de cette équipe interministérielle chargée de formuler des directives générales pour les programmes d'éducation liés à la santé.

3. Conseil consultatif manitobain sur les soins infirmiers

Le secrétariat a représenté le ministère de l'Enseignement postsecondaire à ce conseil provincial qui traite de l'enseignement des sciences infirmières et des questions d'offre et de demande.

4. Comité directeur de planification de la 4^e Conférence nationale sur la reconnaissance des acquis professionnels en 2001

Le secrétariat a représenté le Manitoba au comité pancanadien chargé de planifier la 4^e Conférence nationale qui a eu lieu en octobre 2001 à Halifax.

5. Red River College – Comité d'évaluation des acquis

Le secrétariat a siégé à ce comité du collège.

6. Comité directeur du projet de recherche en évaluation et reconnaissance des acquis (ÉRA) - « A Slice of the Iceberg », Phase II

Le secrétariat a représenté le ministère de l'Enseignement postsecondaire pour cette recherche sur l'impact à long terme de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis.

7. Réseau manitobain d'évaluation des acquis

Le secrétariat a agi comme membre de ce réseau qui réunit des personnes intéressées à promouvoir l'évaluation des acquis dans la province.

8. Comité chargé d'élaborer la nouvelle politique manitobaine d'évaluation et de reconnaissance des acquis

Le secrétariat a travaillé avec le personnel d'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba pour élaborer la nouvelle politique provinciale. Il a aussi veillé à ce que le nouveau modèle de prestation de services réponde aux besoins des établissements postsecondaires, du public et des entreprises.

9. Groupe chargé de communiquer la Stratégie de la formation professionnelle du Manitoba

Le secrétariat a fait partie de ce groupe qui a élaboré divers outils pour faire connaître la Stratégie.

10. Directive concernant les frais de scolarité

Le secrétariat a collaboré avec le gouvernement afin de geler les droits de scolarité des universités et des collèges publics pour l'année 2001-2002. Cette directive prolonge pour une année supplémentaire les avantages du plan de réduction de 10 % des frais de scolarité de 2000-2001.

Pour élaborer cette directive, le personnel du Conseil a effectué de la recherche sur la question des frais abordables en matière d'éducation postsecondaire au Manitoba.

11. Réseau d'analystes des politiques

Le secrétariat a participé aux réunions de ce réseau dont les membres partagent des informations et font des analyses générales sur des questions importantes pour les ministères.

12. Comité postsecondaire des technologies de l'enseignement

Le secrétariat du Conseil oriente les activités du Comité. Il soutient son travail et participe à l'élaboration des lignes directrices relatives à Campus Manitoba et à d'autres activités d'enseignement à distance.

13. Comité directeur de Red River College

Le Conseil a fait partie de ce comité qui gère la construction du campus du collège sur la rue Princess.

14. Comité directeur du Centre d'excellence de Winnipeg en transport et logistique

Le Conseil a fait partie de ce comité pour mettre sur pied le Centre.

15. Affiliations à des organisations nationales

Le Conseil est membre de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), de l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles (ACPRI) et de l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC).

16. Système amélioré d'information sur les étudiants

Le Conseil a offert des services de coordination et de distribution d'informations entre Statistique Canada, les huit établissements postsecondaires, la Canadian Mennonite University et d'autres ministères provinciaux en rapport avec cette banque de données.

17. Groupe de travail des programmes Accès

Le Conseil siège à ce groupe chargé d'étudier et d'évaluer les sources supplémentaires ou alternatives de financement pour les étudiants des programmes Accès.

18. Réseau des Autochtones

À titre de membre de cette équipe interministérielle, le Conseil a aidé à cerner les questions d'intérêt commun pour les Autochtones dans le milieu de l'éducation.

19. Groupe de travail sur le Portail jeunesse

Le Conseil a fait partie des représentants du ministère parmi ce groupe interministériel chargé d'élaborer un portail où les jeunes du Manitoba pourront découvrir toute la gamme des programmes à leur intention.

20. Groupe de travail chargé de la stratégie de développement du Nord

Le Conseil a fait partie de ce groupe interministériel chargé de mettre en oeuvre le volet éducation de la stratégie.

21. Groupe de travail sur la main-d'œuvre des industries culturelles

Le Conseil a représenté le ministère de l'Enseignement postsecondaire au sein de ce groupe provincial chargé d'élargir la gamme des services offerts à cette main-d'œuvre.

22. Comité consultatif sur les sites Web

Le Conseil a représenté le ministère de l'Enseignement postsecondaire au sein de ce comité interministériel. Le mandat du comité est d'assumer la direction et l'élaboration de politiques pour le développement de l'Intranet et d'Internet au sein du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse, et du ministère de l'Enseignement postsecondaire.

23. Groupe de travail en ligne du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) - (CMÉC)

Le Conseil a représenté le ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse, et le ministère de l'Enseignement postsecondaire. Le groupe de travail pancanadien élabore et évalue du matériel pédagogique pour toutes les provinces offrant de la formation en ligne.

24. Comité d'approbation du programme d'éducation en services de garde

Le Comité entretient des liens avec le gouvernement provincial et lui offre du soutien.

25. Accords de formation interprovinciaux

Le Conseil a négocié et parachevé des accords en ce qui concerne la médecine vétérinaire (avec les quatre provinces de l'Ouest et l'Université de la Saskatchewan) et l'optométrie (avec l'Ontario et l'Université de Waterloo).

2.3 Finances

Processus d'établissement du budget des dépenses

2.3.1 Budgets de fonctionnement

L'établissement des prévisions budgétaires annuelles pour les universités et les collèges communautaires débutent en juin. À ce moment-là, le Conseil invite les établissements à examiner leurs besoins financiers pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen. Les informations doivent être présentées selon un format qui permet une analyse comparative de toutes les demandes. Le Conseil peut ainsi se faire une opinion bien informée quant aux besoins de chaque établissement pour formuler ses recommandations au gouvernement.

Les établissements doivent fournir un budget de base comprenant une explication des augmentations, une évaluation détaillée des retombées et de l'information sur les niveaux d'inscription et la dotation en personnel. Ils fournissent également un rapport sur la situation des nouveaux programmes préalablement financés et sur les subventions reçues de l'Enveloppe destinée à la réorganisation du système.

Le Conseil reçoit les budgets proposés vers la fin septembre; il examine alors chacun d'eux et les analyses des besoins financiers préparées par son personnel. Ensuite, les membres du Conseil rencontrent séparément les responsables de chaque établissement pour leur permettre de soumettre leur budget et de fournir de plus amples informations.

Après ces rencontres avec les collèges et les universités, le Conseil fait une présentation à la ministre et recommande les niveaux de financement requis pour le système d'enseignement postsecondaire. Il s'appuie pour ce faire sur les informations obtenues des établissements et sur son opinion des besoins. La ministre étudie ensuite la présentation, puis formule ses recommandations au gouvernement. Les niveaux définitifs de financement sont communiqués après l'annonce du Budget au printemps. Le Conseil met alors au point l'allocation définitive des fonds disponibles pour chacun des établissements, puis les en informe individuellement.

2.3.2 Subventions en capital

L'établissement des prévisions budgétaires annuelles des subventions en capital pour les universités et les collèges communautaires débute en juin. À ce moment-là, le Conseil invite les établissements à examiner leurs besoins d'immobilisations importantes pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen.

Dès leur réception, les demandes de subventions en capital sont transmises au ministère des Transports et des Services gouvernementaux. Le ministère étant propriétaire des bâtiments, il lui incombe de veiller au financement des immobilisations importantes. Il étudie les projets des collèges communautaires avec les demandes des autres ministères. Les décisions sont enfin communiquées au Conseil et aux collèges lors de l'annonce du Budget, au printemps.

Selon l'ordre de priorité établi, le Conseil a la responsabilité d'approuver les grands projets d'immobilisations et de distribuer les subventions en capital aux universités seulement. En 1998-1999, le Conseil a mis en place un nouveau processus pour classer les demandes reçues. Il fait appel à Transports et Services gouvernementaux Manitoba dont le personnel possède des compétences techniques spécialisées. Il le charge d'étudier les besoins des universités en matière d'immobilisations et d'élaborer un plan comprenant un budget et un calendrier pour faire face aux besoins les plus critiques. En juillet, lorsque les demandes parviennent au Conseil, elles sont transmises au ministère aux fins d'analyse. Ce dernier prépare ensuite un tableau des projets classés par ordre de priorité dont se servira le Conseil pour allouer les fonds disponibles aux grands projets d'immobilisations des universités.

Ce processus s'est avéré très efficace pour désigner les projets exigeant une attention immédiate et pour obtenir des fonds supplémentaires du gouvernement. Parmi les principaux projets financés en 2001-2002, mentionnons :

- **Programme de réparation des toitures**

Ce programme inclut la poursuite des travaux répartis sur plusieurs années visant à remplacer et à améliorer les toitures des universités du Manitoba et de Brandon, et du Collège universitaire de Saint-Boniface. Bon nombre des toits ont dépassé leur durée d'utilisation, ce qui a occasionné de graves fuites d'eau. Les fuites ont eu de nombreux effets néfastes : elles ont endommagé l'intérieur des bâtiments, causé des dégâts à l'équipement et aux ordinateurs, provoqué des malaises chez les occupants dont les archives et les possessions ont été endommagées, voire détruites. Les toits fuyants manquent d'isolant ou leurs revêtements d'étanchéité sont effrités ou dans un état avancé de décomposition.

Université du Manitoba

- **Système de refroidissement de Fort Garry et de Bannatyne**

Renouvellement du financement pour remplacer le grand système de refroidissement central de l'Université en vertu du Protocole de Montréal qui a marqué la fin de la production des frigorigènes utilisés par l'Université.

Université de Winnipeg

- **Lockhart Hall**

Financement d'importants travaux de réparation, y compris le remplacement du mur extérieur, en raison du grave danger que représentent les briques mal retenues par le mortier effrité.

2.3.3 Nouveaux projets d'immobilisations importantes

En 2000-2001, le gouvernement a approuvé des fonds supplémentaires pour l'Université du Manitoba. En 2001-2002, le Conseil a remis à l'Université un deuxième versement de 4 millions de dollars pour sa campagne de mobilisation de fonds, ce qui porte à 12 millions le financement total accordé. Le gouvernement avait déjà engagé 40 millions de dollars pour une période de cinq ans, moyennant un financement à parité de l'Université, pour des projets très prioritaires de modernisation, de remplacement ou de rénovation.

2.4 Responsabilisation

Le Conseil veille à la reddition de comptes du système d'enseignement postsecondaire par les activités suivantes :

Établissement des coûts des programmes

Le Conseil a parachevé son projet d'établissement des coûts en juin 2001. Il a terminé sa première collecte de données à l'aide de la méthodologie adoptée en décembre 2001.

Sondage sur les diplômés du Manitoba

Le Manitoba a pris part à l'Enquête nationale auprès des diplômés effectuée par Statistique Canada en 2002. Les personnes qui ont obtenu un diplôme dans les collèges et les universités en 2000 ont été interviewées durant l'été 2002. Statistique Canada devrait publier les résultats préliminaires au printemps 2003.

Recueil de statistiques

Le secrétariat du Conseil collabore avec les collèges et les universités pour élaborer un recueil de statistiques concernant les établissements postsecondaires du Manitoba.

Rapports annuels

Pour se conformer à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le Conseil établit un rapport annuel qui fait état de ses activités et comprend des états financiers vérifiés. Il le soumet à la ministre de l'Enseignement postsecondaire dans les six mois suivant la fin de chaque exercice.

Les universités, les collèges, les collèges confessionnels privés, la Canadian Mennonite University et le Winnipeg Technical College sont tenus de produire un rapport annuel de leurs activités, y compris des états financiers vérifiés. Ils le soumettent au Conseil et à la ministre de l'Enseignement postsecondaire. Les universités doivent le faire dans les six mois suivant la fin de chaque exercice et les collèges, dans les quatre mois. Les établissements ont aussi l'obligation de remettre des plans financiers complets, des budgets, des statistiques, des rapports d'étape pour les nouveaux programmes et les fonds reçus du Conseil.

Comme l'exige la *Loi sur les collèges*, ces établissements doivent produire un budget annuel définitif avant le début de chaque exercice. Ils doivent aussi publier un rapport annuel qui fournit, selon les lignes directrices établies, des renseignements sur les inscriptions, les départs, le taux de diplomation et le taux d'emploi des diplômés.

Durant l'exercice, le secrétariat du Conseil étudie l'ensemble de ces documents. Il s'en sert pour préparer les demandes de financement qu'il soumet au gouvernement et lui faire rapport des activités des établissements postsecondaires du Manitoba.

Chapitre III

États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire

**États financiers
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
Winnipeg (Manitoba) Canada**

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Responsabilité des états financiers

La direction du Conseil de l'enseignement postsecondaire est responsable de communiquer l'information financière contenue dans les états financiers et les notes afférentes. Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Le Conseil est responsable de superviser la communication de l'information financière par la direction. Les états financiers sont examinés par le vérificateur général du Manitoba dont l'opinion est exprimée dans les présentes.

Pour mieux s'acquitter de ses obligations, la direction utilise des systèmes de contrôle comptable internes pour son processus de communication de l'information financière afin de s'assurer que cette information est fiable et exacte.

Copie originale signée par :

Margaret McDonald, CGA
Chef de la direction financière

Copie originale signée par :

Louise Gordon
Chef de la direction par intérim

Le 15 juillet 2002
Winnipeg (Manitoba)



**Bureau du
vérificateur général**

330 Portage Avenue, 5^{ème} étage
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0C4

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée législative du Manitoba et
au Conseil de l'enseignement postsecondaire,

Nous avons vérifié le bilan du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 ainsi que les états des recettes et dépenses à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers reflètent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2002, ainsi que le résultat de ses activités et de ses mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Copie originale signée par :

Bureau du vérificateur général

Winnipeg (Manitoba)
le 15 juillet 2002

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Bilan
 au 31 mars 2002
 (et comparaison avec l'exercice terminé le 31 mars 2001)

| | 2002 | 2001 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| A C T I F | | |
| Actif à court terme : | | |
| Espèces et quasi-espèces | 399 953 | 741 177 |
| Débiteurs | 19 879 | 45 210 |
| | <u>419 832</u> | <u>786 387</u> |
| Engagements de fonds à long terme – Province du Manitoba (note 3) | 942 644 | 853 669 |
| | <u>1 362 476</u> | <u>1 640 056</u> |
| P A S S I F | | |
| Passif à court terme : | | |
| Créditeurs et charges à payer | 89 181 | 124 731 |
| Subventions à payer | 2 973 | 339 391 |
| | <u>92 154</u> | <u>464 122</u> |
| Passif à long terme : | | |
| Indemnités de cessation d'emploi | 101 847 | 133 937 |
| Quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique (note 4) | 838 503 | 749 528 |
| | <u>940 350</u> | <u>883 465</u> |
| Passif global | <u>1 032 504</u> | <u>1 347 587</u> |
| Fonds de subventions à l'enseignement postsecondaire | | |
| Solde au début de l'exercice | 292 469 | 299 181 |
| Excédent des recettes sur les dépenses | 173 518 | 557 |
| Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses (IEC) | <u>(136 015)</u> | <u>(7 269)</u> |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>329 972</u> | <u>292 469</u> |
| | <u>1 362 476</u> | <u>1 640 056</u> |

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État des recettes et dépenses
pour l'exercice terminé le 31 mars 2002
(et comparaison avec l'exercice terminé le 31 mars 2001)

| | 2002 | 2001 |
|--|-----------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Recettes : | | |
| Subventions de la Province du Manitoba : | | |
| Ministère de l'Enseignement postsecondaire | 349 053 064 | 354 666 302 |
| Revenu en intérêts | <u>21 605</u> | <u>36 950</u> |
| Total des recettes | <u>349 074 669</u> | <u>354 703 252</u> |
| Dépenses : | | |
| Subventions de fonctionnement | 311 056 800 | 293 812 300 |
| Programmes de soutien | 2 083 153 | 2 112 945 |
| Subventions, initiatives stratégiques en éducation postsecondaire | 1 606 600 | 1 090 200 |
| Subventions, équipement et rénovations | 6 045 600 | 7 745 600 |
| Subventions, grands projets d'immobilisations | 9 625 000 | 34 940 000 |
| Subventions, programme Accès | 5 290 500 | 5 093 500 |
| Subventions, remise sur les frais de scolarité | 11 028 315 | 8 900 000 |
| Accords de formation interprovinciaux | 1 228 965 | - |
| Centre manitobain d'évaluation des acquis | - | 75 000 |
| Dépenses administratives et autres (annexe 1) | <u>936 218</u> | <u>933 150</u> |
| Total des dépenses | <u>348 901 151</u> | <u>354 702 695</u> |
| Excédent des recettes sur les dépenses | <u><u>173 518</u></u> | <u><u>557</u></u> |

Annexe 1

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Liste des dépenses administratives et autres
pour l'exercice terminé le 31 mars 2002
(et comparaison avec l'exercice terminé le 31 mars 2001)

| | 2002 | 2001 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Automobile et déplacements | 34 084 | 41 917 |
| Exploitation et location d'ordinateurs | 57 546 | 44 909 |
| Cours et cotisations d'affiliation | 3 890 | 4 197 |
| Mobilier et équipement | 4 454 | 15 091 |
| Réunions du Conseil | 8 000 | 7 359 |
| Subventions diverses | 34 320 | 102 500 |
| Location du bureau | 35 626 | 34 603 |
| Poste et téléphone | 12 586 | 13 377 |
| Imprimerie et papeterie | 18 847 | 8 261 |
| Honoraires professionnels | 22 884 | 13 116 |
| Rémunération des membres du Conseil | 21 604 | 18 300 |
| Réparations et entretien | 510 | 204 |
| Salaires et avantages sociaux | 670 627 | 601 295 |
| Abonnements et livres | 3 765 | 5 959 |
| Divers | 7 475 | 12 062 |
| Analyse de l'infrastructure universitaire | - | 10 000 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Total des dépenses administratives et autres | <u>936 218</u> | <u>933 150</u> |

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Initiative d'expansion des collèges (IEC)
État des recettes et dépenses (note 1)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2002
(et comparaison avec l'exercice terminé le 31 mars 2001)

| | 2002 | 2001 |
|--|------------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Recettes : | | |
| Subventions de la Province du Manitoba : | | |
| Ministère de l'Enseignement postsecondaire | 10 413 156 | 5 100 406 |
| Autres recettes | - | 20 175 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Total des recettes | 10 413 156 | 5 120 581 |
| Dépenses : | | |
| Subventions, Initiative d'expansion des collèges | 10 348 000 | 4 856 000 |
| Dépenses administratives et autres (annexe 2) | 201 171 | 271 850 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Total des dépenses | 10 549 171 | 5 127 850 |
| Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses | <u>(136 015)</u> | <u>(7 269)</u> |

Annexe 2

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Initiative d'expansion des collèges (IEC)
Liste des dépenses administratives et autres (note 1)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2002
(et comparaison avec l'exercice terminé le 31 mars 2001)

| | 2002 | 2001 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Automobile et déplacements | 4 600 | 3 106 |
| Exploitation et location d'ordinateurs | 11 435 | 6 720 |
| Consultation – Winnipeg | 1 276 | 38 926 |
| Cours et cotisations d'affiliation | 1 977 | 25 |
| Mobilier et équipement | 2 953 | 4 898 |
| Location du bureau | 11 200 | 11 330 |
| Poste et téléphone | 2 910 | 3 145 |
| Imprimerie et papeterie | 1 944 | 2 108 |
| Salaires et avantages sociaux | 154 694 | 188 155 |
| Sommet – Nord | 3 752 | - |
| Divers | 4 430 | 13 437 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Total des dépenses administratives et autres | <u>201 171</u> | <u>271 850</u> |

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

1. Nature des activités

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a été fondé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative adoptée en 1997. Il se compose de 11 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Loi sur la Commission des subventions aux universités a été révoquée le 28 avril 1997 et remplacée par la Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

La Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire stipule que le Fonds des subventions aux universités continuera d'exister sous le nom de Fonds des subventions à l'enseignement postsecondaire. Tout l'actif et le passif de la Commission des subventions aux universités ont été transférés au Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Le Conseil fournit avant tout une aide financière aux universités et aux collèges communautaires à même les fonds qu'il reçoit de la Province du Manitoba. Cette aide est destinée aux programmes et aux projets d'immobilisations dûment approuvés.

Les fonds de l'Initiative d'expansion des collèges visent à augmenter les inscriptions aux programmes menant à un diplôme ou à un certificat collégial. Un état des recettes et dépenses pour le fonctionnement de l'Initiative a été établi séparément de l'état des recettes et dépenses du Conseil de l'enseignement postsecondaire.

En 2001-2002, la responsabilité de la gestion des accords de formation interprovinciaux a été transférée au Conseil. Le financement accordé dans les années antérieures ne figure pas dans les états financiers.

2. Principales conventions comptables

A. Méthode de comptabilité

Les états financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, à l'exception des achats de mobilier, d'appareils fixes et d'équipement, qui sont comptabilisés au chapitre des dépenses de l'année d'acquisition.

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

B. Utilisation des subventions

Les différentes subventions (fonctionnement, équipement et rénovations, remise sur les frais de scolarité, programme Accès et initiatives stratégiques) sont considérées comme des dépenses engagées pendant l'année pour assurer le fonctionnement des universités et des collèges communautaires. Elles sont inscrites comme des paiements prévus pour répondre à leurs besoins en la matière. Le Conseil accorde aussi des subventions de fonctionnement aux collèges confessionnels privés et au Winnipeg Technical College.

Les subventions pour immobilisations importantes relatives à des accords de frais partagés sont financées moyennant remboursement. Les universités doivent d'abord acquitter les coûts admissibles selon l'accord convenu, puis le Conseil les leur rembourse.

Le Conseil verse les subventions pour immobilisations importantes, qui sont des fonds discrétionnaires, lorsque les universités ont satisfait aux critères d'admissibilité et aux conditions qu'il a fixés.

C. Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées à mesure que les fonds sont issus des divers postes de la Province du Manitoba.

D. Vacances et indemnités de cessation d'emploi

Les employés du Conseil ont droit à des vacances et à des indemnités de cessation d'emploi conformément aux dispositions de la convention collective. Le passif ayant trait aux vacances et aux indemnités est fondé sur la meilleure estimation du Conseil.

E. Quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique

Les employés du Conseil ont droit à des prestations de retraite en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique du Manitoba*. Le Conseil inscrit parmi les éléments du passif la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique, qui prévoit notamment une indexation au coût de la vie fondée sur un rapport actuariel.

3. Engagements à long terme – Province du Manitoba

Les engagements à long terme de la Province du Manitoba concernent les droits à des indemnités de cessation d'emploi, d'une valeur de 104 141 \$, obtenus par les employés le 31 mars 1998, et la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique au 31 mars 2002, qui s'élevait à 838 503 \$ (749 528 \$ en 2001).

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

4. Provision pour la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique

| | 2002 | 2001 |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 749 528 | 678 217 |
| Prestations acquises | 64 701 | 50 920 |
| Intérêt couru sur les prestations | 58 102 | 52 306 |
| Prestations versées | <u>(33 828)</u> | <u>(31 915)</u> |
| Solde à la fin de l'exercice | <u><u>838 503</u></u> | <u><u>749 528</u></u> |

Une évaluation actuarielle des obligations relatives au Régime de retraite au 31 décembre 1998 a été faite par l'actuaire conseil Ellement & Ellement Ltd. Les principales hypothèses prévoyaient un taux de rendement de 7 % (1995 : 7,5 %), un taux d'inflation de 3 % (1995 : 3,75 %), une augmentation du taux de rémunération de 4,5 % (1995 : 5,5 %) et une indexation à la retraite aux deux tiers du taux d'inflation. La méthode de répartition des cotisations selon l'âge d'entrée a été utilisée et le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2002 selon une formule fournie par l'actuaire.

5. Dépendance économique

Le Conseil dépend de la Province du Manitoba, qui en assure le financement.

6. État de l'évolution de la situation financière

Le Conseil ne présente pas, dans ses états financiers, un tableau de l'évolution de la situation financière, car il est d'avis qu'un tel tableau n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile.

7. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés mentionnées ailleurs dans les états financiers, le Conseil de l'enseignement postsecondaire partage une propriété commune avec tous les ministères, les organismes et les sociétés de la Couronne de la Province du Manitoba. Le Conseil traite avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

8. Engagements

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a accepté de financer les projets ci-dessous :

| | <u>Montant approuvé</u> | <u>Montant dépensé</u> | <u>Engagements en cours</u> |
|--|-----------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Fonctionnement : | | | |
| Collège universitaire de Saint-Boniface Entente auxiliaire Canada-Manitoba | 6 000 000 | 4 602 400 | 1 397 600 |
| Immobilisations : | | | |
| Collège universitaire de Saint-Boniface Centre des étudiants | 2 170 000 | 1 000 000 | 1 170 000 |
| Université du Manitoba Campagne de mobilisation de fonds Système de refroidissement – Campus Fort Garry | 40 000 000 | 12 000 000 | 28 000 000 |
| Campus Bannatyne | 19 000 000 | 9 384 560 | 9 615 440 |
| | <u>955 000</u> | <u>455 303</u> | <u>499 697</u> |
| Total | <u><u>68 125 000</u></u> | <u><u>27 442 263</u></u> | <u><u>40 682 737</u></u> |

Le Conseil s'est aussi engagé à financer les nouveaux programmes suivants :

| | |
|---|-------------------------|
| | <u>\$</u> |
| Initiative d'expansion des collèges | 1 704 500 |
| Enveloppe destinée à la réorganisation du système | 581 300 |
| Enveloppe destinée aux programmes stratégiques | 664 900 |
| Science informatique – Université du Manitoba | <u>646 000</u> |
| Total | <u><u>3 596 700</u></u> |

9. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été reclassifiées de manière à les rendre conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.

Chapitre IV

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions en 2001-2002
(avec données comparatives tirées des résultats réels de 2000-2001)

| | 2001-2002 Données réelles \$ | 2000-2001 Données réelles \$ |
|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Subventions aux universités | | |
| 1. Fonctionnement | | |
| Université du Manitoba | 184 163 335 | 171 226 254 |
| Université de Winnipeg | 29 177 246 | 28 020 146 |
| Université de Brandon | 19 175 512 | 18 261 412 |
| Collège universitaire de Saint-Boniface | 6 017 000 | 5 830 600 |
| Mennonite College Federation | 2 640 000 | 2 640 000 |
| Providence College & Seminary | 1 242 100 | 1 242 100 |
| William & Catherine Booth College | 368 600 | 368 600 |
| Steinbach Bible College | 230 000 | 230 000 |
| | 243 013 793 | 227 819 112 |
| Créances de premier rang | | |
| Université du Manitoba | 549 065 | 757 546 |
| Université de Winnipeg | 40 054 | 40 054 |
| Université de Brandon | 216 588 | 216 588 |
| | 805 707 | 1 014 188 |
| Programmes de soutien | | |
| Campus Manitoba/Éducation à distance, 1 ^{re} année | 906 300 | 1 094 000 |
| Handicapés visuels | 86 853 | 63 945 |
| Université du Manitoba – Centre d'excellence en transport, logistique et gestion de chaîne d'approvisionnement | 100 000 | - |
| Science informatique | 990 000 | 955 000 |
| | 2 083 153 | 2 112 945 |
| Total des subventions de fonctionnement – universités | | |
| Université du Manitoba | 184 712 400 | 171 983 800 |
| Université de Winnipeg | 29 217 300 | 28 060 200 |
| Université de Brandon | 19 392 100 | 18 478 000 |
| Collège universitaire de Saint-Boniface | 6 017 000 | 5 830 600 |
| Mennonite College Federation | 2 640 000 | 2 640 000 |
| Providence College & Seminary | 1 242 100 | 1 242 100 |
| William & Catherine Booth College | 368 600 | 368 600 |
| Steinbach Bible College | 230 000 | 230 000 |
| Programmes de soutien | 2 083 153 | 2 112 945 |
| | 245 902 653 | 230 946 245 |

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions en 2001-2002
(avec données comparatives tirées des résultats réels de 2000-2001)

| | 2001-2002 Données réelles \$ | 2000-2001 Données réelles \$ |
|---|------------------------------------|------------------------------------|
| 2. Fonds d'immobilisations | | |
| (a) Équipement et rénovations | | |
| Université du Manitoba | 2 820 000 | 3 020 000 |
| Université de Winnipeg | 550 000 | 550 000 |
| Université de Brandon | 330 000 | 330 000 |
| Collège universitaire de Saint-Boniface | 100 000 | 100 000 |
| | <u>3 800 000</u> | <u>4 000 000</u> |
| (b) Grands projets d'immobilisations | | |
| Université du Manitoba | 8 145 863 | 12 787 348 |
| Université de Winnipeg | 1 145 337 | 15 093 912 |
| Université de Brandon | 333 800 | 5 911 440 |
| Collège universitaire de Saint-Boniface | - | 1 147 300 |
| | <u>9 625 000</u> | <u>34 940 000</u> |
| Total des subventions d'immobilisations | | |
| Université du Manitoba | 10 965 863 | 15 807 348 |
| Université de Winnipeg | 1 695 337 | 15 643 912 |
| Université de Brandon | 663 800 | 6 241 440 |
| Collège universitaire de Saint-Boniface | 100 000 | 1 247 300 |
| | <u>13 425 000</u> | <u>38 940 000</u> |
| 3. Initiatives stratégiques – universités | | |
| Université du Manitoba | 680 100 | 560 800 |
| Université de Winnipeg | 320 000 | 40 000 |
| Université de Brandon | 170 000 | 102 300 |
| Collège universitaire de Saint-Boniface | 116 500 | 93 000 |
| | <u>1 286 600</u> | <u>796 100</u> |
| 4. Subventions – programme Accès | | |
| Université du Manitoba | 2 045 500 | 1 969 300 |
| Université de Winnipeg | 558 000 | 537 200 |
| Université de Brandon | 1 353 800 | 1 303 400 |
| Collège universitaire de Saint-Boniface | - | - |
| | <u>3 957 300</u> | <u>3 809 900</u> |
| 5. Subventions – remise sur les frais de scolarité | | |
| Université du Manitoba | 7 075 146 | 5 528 000 |
| Université de Winnipeg | 1 574 836 | 1 495 986 |
| Université de Brandon | 822 223 | 722 867 |
| Collège universitaire de Saint-Boniface | 174 924 | 141 171 |
| | <u>9 647 129</u> | <u>7 888 024</u> |
| Total des subventions aux universités | <u><u>274 218 682</u></u> | <u><u>282 380 269</u></u> |

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions en 2001-2002
(avec données comparatives tirées des résultats réels de 2000-2001)

| | 2001-2002 Données réelles \$ | 2000-2001 Données réelles \$ |
|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Subventions aux collèges communautaires | | |
| 1. Fonctionnement | | |
| Assiniboine Community College | 12 613 200 | 12 037 500 |
| Keewatin Community College | 10 863 100 | 10 530 900 |
| Red River College | 40 885 300 | 39 604 100 |
| École technique et professionnelle | 1 533 000 | 1 484 400 |
| Winnipeg Technical College | 500 000 | 500 000 |
| Inter-universités Nord | 842 700 | 822 100 |
| | 67 237 300 | 64 979 000 |
| 2. Fonds d'immobilisations | | |
| (a) Équipement et rénovations | | |
| Assiniboine Community College | 598 200 | 598 200 |
| Keewatin Community College | 428 800 | 428 800 |
| Red River College | 1 218 600 | 2 718 600 |
| | 2 245 600 | 3 745 600 |
| 3. Initiative d'expansion des collèges | | |
| Assiniboine Community College | 2 378 300 | 1 310 600 |
| Keewatin Community College | 1 031 300 | 450 000 |
| Red River College | 6 843 200 | 2 883 600 |
| École technique et professionnelle | 95 200 | 211 800 |
| | 10 348 000 | 4 856 000 |
| 4. Initiatives stratégiques – collèges | | |
| Assiniboine Community College | 85 000 | 78 000 |
| Keewatin Community College | 100 000 | 42 400 |
| Red River College | 135 000 | 173 700 |
| École technique et professionnelle | - | - |
| | 320 000 | 294 100 |

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions en 2001-2002
(avec données comparatives tirées des résultats réels de 2000-2001)

| | 2001-2002 Données réelles \$ | 2000-2001 Données réelles \$ |
|---|------------------------------------|------------------------------------|
| | <hr/> | <hr/> |
| 5. Subventions – programme Accès | | |
| Assiniboine Community College | - | - |
| Keewatin Community College | 680 200 | 654 900 |
| Red River College | 653 000 | 628 700 |
| École technique et professionnelle | - | - |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 1 333 200 | 1 283 600 |
| | | |
| 6. Subventions – remise sur les frais de scolarité | | |
| Assiniboine Community College | 220 220 | 220 646 |
| Keewatin Community College | 113 442 | 85 715 |
| Red River College | 1 011 266 | 667 341 |
| École technique et professionnelle | 36 257 | 38 274 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 1 381 185 | 1 011 976 |
| | | |
| Total des subventions aux collèges | <hr/> <hr/> | <hr/> <hr/> |
| | 82 865 285 | 76 170 276 |

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions en 2001-2002
(avec données comparatives tirées des résultats réels de 2000-2001)

| | 2001-2002 Données réelles \$ | 2000-2001 Données réelles \$ |
|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Subventions du programme Accès | | |
| Université du Manitoba | | |
| Programme Accès à l'éducation de l'Un. du Man. – Nord et Sud | 215 100 | 207 100 |
| Programme spécial d'études pré médicales | 337 900 | 325 300 |
| Programme d'accès à la formation en soins de santé | 89 600 | 86 300 |
| Baccalauréat en travail social pour le Nord | 648 000 | 623 900 |
| Winnipeg Education Centre – Programme de travail social | 446 800 | 430 100 |
| Programme d'accès aux études de génie | 308 100 | 296 600 |
| | 2 045 500 | 1 969 300 |
| Université de Winnipeg | | |
| Services intégrés d'aide aux étudiants | 134 700 | 129 700 |
| Winnipeg Education Centre | 423 300 | 407 500 |
| | 558 000 | 537 200 |
| Université de Brandon | | |
| Programme de formation pédagogique – enseignants du Nord | 1 353 800 | 1 303 400 |
| | 1 353 800 | 1 303 400 |
| Total des subventions aux universités – programme Accès | 3 957 300 | 3 809 900 |
| Red River College | | |
| Programme d'accès au collège communautaire – Nord et Sud | 292 400 | 281 500 |
| Programme de sciences infirmières pour le Sud | 360 600 | 347 200 |
| | 653 000 | 628 700 |
| Keewatin Community College | | |
| Programme Accès – Le Pas | 252 500 | 243 100 |
| Accès aux études en sciences infirmières, année préparatoire | 427 700 | 411 800 |
| | 680 200 | 654 900 |
| Total des subventions aux collèges – programme Accès | 1 333 200 | 1 283 600 |
| Total des subventions du programme Accès | 5 290 500 | 5 093 500 |

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Accords de formation interprovinciaux en 2001-2002

| | 2001-2002 Données réelles \$ | 2000-2001 Données réelles \$ |
|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Université de Saskatchewan | | |
| Médecine vétérinaire | 156 170 | - |
| Université de Waterloo | | |
| Optométrie | 72 795 | - |
| Université du Manitoba | | |
| Ergothérapie | 84 993 | - |
| Financement de la Province de la Saskatchewan | (84 993) | - |
| Total des accords de formation interprovinciaux | <u>1 228 965</u> | <u>-</u> |

Chapitre V

Vue d'ensemble des inscriptions et des diplômés dans le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba

I. Inscriptions aux universités en 2001-2002

| | |
|---------------------------|---------------|
| Étudiants à temps plein | 24 845 |
| Étudiants à temps partiel | 19 421 |
| Total | 44 266 |

II. Inscriptions aux collèges communautaires en 2001-2002

| | |
|---------------------------|---------------|
| Étudiants à temps plein | 11 869 |
| Étudiants à temps partiel | 1 400 |
| Total | 13 269 |

III. Diplômés des universités en 2001-2002

| | |
|-------------------------|--------------|
| Baccalauréat | 4 807 |
| Maîtrise | 578 |
| Doctorat | 74 |
| Médecine et dentisterie | 122 |
| Certificat / Diplôme | 250 |
| Total | 5 831 |

IV. Diplômés des collèges communautaires en 2001-2002

| | |
|--------------|--------------|
| Diplôme | 1 383 |
| Certificat | 2 466 |
| Total | 3 849 |

NOTA : Ces données tracent un portrait de toutes les composantes, tant universitaires que collégiales, de l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Les données qui correspondent aux universités comprennent les programmes de premier, deuxième et de troisième cycles. Les données qui correspondent aux collèges comprennent les programmes ordinaires et d'apprentissage. Les programmes d'éducation permanente, d'enseignement à distance, de contrats de formation et les programmes axés sur le marché ne sont pas compris dans les données des collèges comme par les années passées.

Chapitre VI

Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil se compose de 11 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat maximum de trois ans. Chaque membre peut être renommé pour un mandat supplémentaire.

Les membres suivants ont siégé au Conseil durant la période d'avril 2001 à mars 2002 :

| | |
|--|-------------------|
| Donald Robertson, LL.D. (président) | Winnipeg |
| Muriel Smith, M.Éd. (vice-présidente) | Winnipeg |
| Lucille Bruce, B.Éd., cert. postbacc. en éd. | Winnipeg |
| William Dumas, B.Éd. | Thompson |
| Herman Green, M.Éd. | Carman |
| Linda Jolson, B.A. | Winnipeg |
| Christopher Macdonald, Ph.D. | Brandon |
| Kenneth McKay, Ph.D. | Birch River |
| Germain Perron, B.A. | Winnipeg |
| Dolores Samatte, B.Éd. | Cranberry Portage |
| David Turner, Ph.D. | Winnipeg |

Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire

| | |
|------------------------|--|
| Léo LeTourneau, Ph.D. | directeur administratif (jusqu'en décembre 2001) |
| Louise Gordon, M.S.W. | directrice administrative par intérim (à partir de janvier 2002) |
| | coordonnatrice des programmes (jusqu'en décembre 2001) |
| Margaret McDonald, CGA | agente financière |
| Daniel Smith, M.A. | analyste des politiques principal |
| Kim Browning, M.Éd. | analyste des politiques |
| Carlos James, B.A. | analyste des politiques |
| Tammy Harper, B.A. | statisticienne |
| Dee Conway | secrétaire administrative |
| Sandra Brabant | commis-comptable |
| Dorothy Schlamp | adjointe administrative |